

Avis de constitution

SOCIETE « AL-FATH MINING AFRICA » en abrégé « AFMA »

Siège Abidjan, Yopougon, Niangon Sud, Académie,  
Cité CAISTAB, près de Toit bleu, lot : 144, îlot : 38,  
Section : DO, Parcelle : 244, Lot 144, Ilot 38

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/11/2025, et enregistrés le 11/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AL-FATH MINING AFRICA » en  
abrégé « AFMA »

Objet : La société a pour objet en CÔTE D'IVOIRE :  
Exploitations et Extractions minières.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Yopougon, Niangon Sud, Académie,  
Cité CAISTAB, près de Toit bleu, lot : 144, îlot : 38,  
Section : DO, Parcelle : 244, Lot 144, Ilot 38

Dirigeant(s) Mlle SACKO TAKO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06331 du 10/12/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°77182/GTCA/RC/2025 du 10/12/2025

